



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Insecticide
- **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** INRS/ORFILA :01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1A H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **2.1.2 Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.



N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
Description: Préparation insecticide à base de deltaméthrine, dérivés terpéniques et tensio-actifs.

Composants dangereux:

CAS: 8000-41-7	Dérivés terpéniques ☒ Xi R36/38 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	50-80%
CAS: 138-86-3	dipentène ☒ Xi R38; ☒ Xi R43; ☒ N R50/53 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	0,1-1%
CAS: 52918-63-5	Deltaméthrine ☒ Xn R20/22-65; ☒ Xi R36/37; ☒ N R50/53 R10-66 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	0,1-1%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours
Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
- **Après ingestion:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Équipement de protection individuel.
- **Autres indications:**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Petite quantité :
Absorber le liquide répandu avec un absorbant inerte. Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
Grande quantité :
Stopper la fuite si cela peut être réalisé sans danger. Endiguer. Aspirer autant de liquide que possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante ou d'une pompe manuelle. Absorber le liquide restant avec un absorbant inerte.
Recueillir et placer dans un récipient approprié correctement étiqueté. Fermer le récipient avant élimination.
N'utiliser que des équipements anti étincelle.
Éliminer la matière collectée conformément à la réglementation.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35 °C
- **Température minimale de stockage:** > 0 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle
composant DELTAMETHRINE:
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS 108-65-6):
France :VME : 275 mg/m³ ou 50 ppm et VLE 550 mg/m³ ou 100 ppm .
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants**
Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

· Forme:	Liquide limpide
· Couleur:	Légèrement jaune
· Odeur:	Pin
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** 6,5 (à 2% d'eau distillée)

· **Changement d'état**

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non déterminé.

· **Point d'éclair:** 80 °C

· **Température d'auto-inflammation:**

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Densité:**

· **Masse volumique à 20 °C:** 0,950 g/ml

· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Emulsionnable

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

11 Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· **Effet primaire d'irritation:**

· **de la peau:** pas d'effet d'irritation suite test réalisé OCDE 404-B4

· **des yeux:** effet d'irritation suite test réalisé OCDE 405-B5

· **Sensibilisation:** sensibilisation par contact cutané suite test réalisé OCDE 429- B42

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 5)

- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** données non disponibles à ce jour

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Toxique pour les organismes aquatiques.

138-86-3 dipentène

LC0/48h	26 mg/l (poisson)
LC100/48h	43 mg/l (poisson)
LC50/48h	34 mg/l (poisson)

52918-63-5 Deltaméthrine

EC50(72h)	0,0035 mg/l (daphnies)
IC50/72h	> 9,1 mg/l (algues)
LC50(96h)	0,001-0,01 mg/l (poisson) Deltaméthrine

- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Bioaccumulation (DELTAMETHRINE):Crapet arlequin / Coefficient de bioconcentration (BCF): 1.400
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Solubilité avec l'eau:dispersable
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** données non disponibles à ce jour
- **vPvB:** données non disponibles à ce jour
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Élimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage de préférence par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
07 06 : déchet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer;rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

14 Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3082

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 6)

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE, DIPENTÈNE)

· IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRINE, DIPENTENE), MARINE POLLUTANT

· IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (DELTAMETHRINE, DIPENTENE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette 9

· IMDG, IATA



· Class 9 Miscellaneous dangerous substances and articles.
· Label 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin: Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Deltaméthrine, dipentène
· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Code danger: Attention: Matières et objets dangereux divers.
90
· No EMS: F-A,S-F

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DELTAMETHRINE, DIPENTÈNE), 9, III

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.02.2015

Numéro de version 1

Révision: 06.02.2015

Nom du produit: SANITERPEN INSECTICIDE DK

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

· **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**

Contient parmi d'autres constituants:

· **5% ou plus, mais moins de 15%:** agents de surfaces non ioniques

· **moins de 5%:**

agents de surface anioniques

parfum

desinfectant

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Rubrique(s) de la nomenclature :

4510- Stockage et emploi de produits classés dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
27152-B1

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente** version 1.3

FR